

• **Linky : La commission de Régulation de l'Énergie reconnaît qu'il est possible de refuser**

Dans sa [délibération du 3 mars](#) dernier, qui fait suite à [la consultation publique](#) à laquelle Priartem a répondu, la CRE admet que certains abonnés sont susceptibles de refuser le compteur Linky. C'est pourquoi, elle a envisagé une tarification résiduelle pour la relève à pied à payer par les réfractaires.

Reconnaissant qu'elle manque de recul pour en établir le montant, la mise en place de cette facturation est reportée sine die et conditionnée à un suivi des surcoûts occasionnés par le maintien de la relève à pied d'autant que, selon elle, ces frais ne pourraient être réclamés qu'après saturation de la zone en Linky et après plusieurs relances auprès de l'abonné récalcitrant.

Autant dire que la [fronde anti-Linky](#) peut se développer sans grand risque pour les abonnés jusqu'à la fin du déploiement généralisé (en 2021) et la stabilisation de l'opération, seule condition pour avoir une idée de ces fameux surcoûts.

Toutes les menaces invoquées par ERDF et ses sous-traitants (amendes, coupure d'électricité, harcèlement téléphonique...), qui nous sont rapportées par certains frondeurs, sont totalement infondées et ne servent qu'à intimider des personnes désinformées pour un passage en force.

Au passage, la délibération sus-visée confirme que les gains liés à la disparition de la relève à pied constituent les gains essentiels attendus du projet Linky. Or, les coûts de relève à pied sont essentiellement des coûts de main d'œuvre et les gains attendus se traduiront donc par de nombreuses disparitions d'emploi. Celles-ci concerneront directement ERDF, mais surtout les prestataires de services qui assuraient déjà cette relève ou encore d'autres services publics essentiels à la vie de nos territoires tels que La Poste qui participe, en zone rurale, à cette relève.

PRIARTEM persiste à réclamer un moratoire et à dénoncer les conditions dans lesquelles ce programme a été initié et développé (cf. [Lettre ouverte à Ségolène Royal](#)) et dont le gain le plus attendu est la suppression de milliers d'emplois.

Mais notre association n'est plus la seule à réclamer un tel moratoire. Nous avons été ainsi rejoints par la Ligue des Droits de l'Homme qui, pour des raisons touchant à la défense de la vie privée, conteste le déploiement actuel du Linky.